

Publications économiques et financières



Conjoncture financière

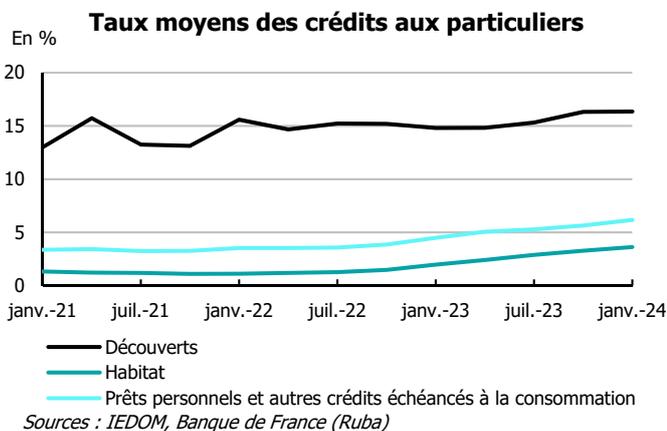
Jun 2024

TAUX DES CRÉDITS AUX PARTICULIERS À LA RÉUNION

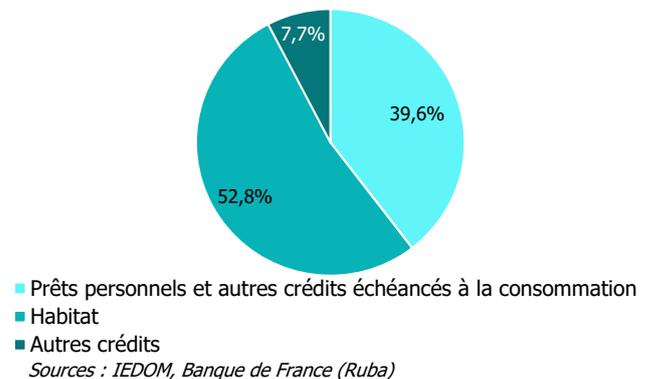
1^{ER} TRIMESTRE 2024 LE TAUX POUR L'HABITAT RATTRAPE LE NIVEAU NATIONAL

- À La Réunion, le taux moyen des **crédits à l'habitat** s'établit à 3,62 % au 1^{er} trimestre 2024, en hausse de 35 points de base (pdb) par rapport au trimestre précédent. Il est égal désormais au taux moyen à l'habitat dans l'Hexagone (3,61 %), alors qu'il se situait en deçà depuis juillet 2022. La durée moyenne des prêts à l'habitat atteint 22 ans, pour un montant moyen d'emprunt de 132 500 euros.
- Le taux moyen **des nouveaux prêts personnels et autres crédits échéancés à la consommation** augmente de 53 pdb au 1^{er} trimestre (soit +169 pdb sur un an) à 6,17 %. La durée moyenne des prêts personnels est de 5 ans, pour un montant moyen de 16 400 euros.
- Le taux moyen des découverts est quasi-stable à 16,35 % (+3 pdb).

Caractéristiques des nouveaux crédits à La Réunion



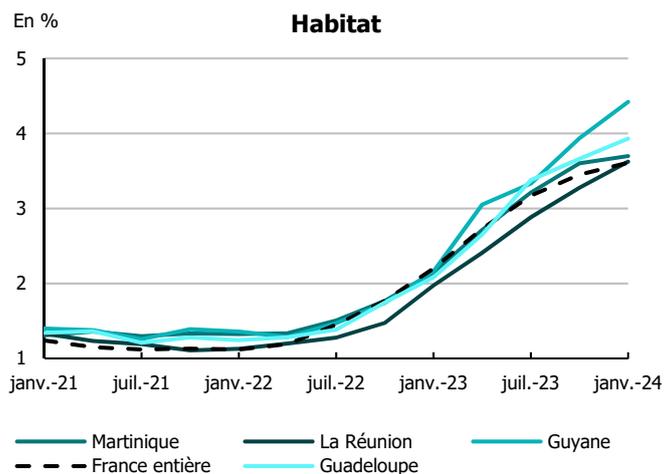
Répartition des flux de nouveaux crédits aux particuliers (sur un an, hors découverts)



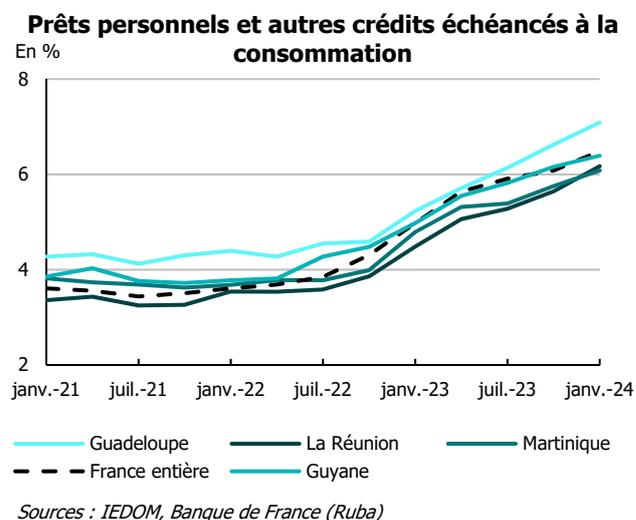
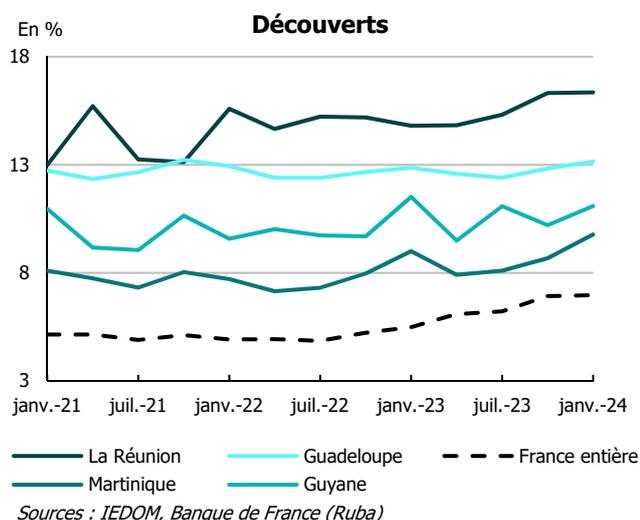
Taux moyens débiteurs en %							Variations (en pdb*)	
		janv.-23	avr.-23	juil.-23	oct.-23	janv.-24	1 an	1 trim
La Réunion	Découverts	14,81	14,83	15,32	16,32	16,35	154	3
	Prêts personnels et autres crédits échéancés à la consommation	4,49	5,06	5,28	5,65	6,17	169	53
	Habitat	1,97	2,41	2,88	3,28	3,62	165	35
France entière	Découverts	5,49	6,10	6,22	6,93	6,97	148	4
	Prêts personnels et autres crédits échéancés à la consommation	4,98	5,64	5,91	6,08	6,49	151	41
	Habitat	2,20	2,73	3,17	3,45	3,61	141	16

* point de base
Sources : IEDOM, Banque de France (Ruba)

Taux moyens des crédits aux particuliers par géographie



Sources : IEDOM, Banque de France (Ruba)



MÉTHODOLOGIE

L'enquête est réalisée auprès des établissements ayant leur activité à La Réunion. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours du trimestre aux particuliers. Les particuliers désignent les personnes physiques à l'exception des entrepreneurs individuels.

L'enquête de La Réunion exploite un peu plus de 34 500 déclarations relatives aux crédits consentis au cours du trimestre.

Les taux d'intérêt moyens pondérés ainsi que les montants de contrats nouveaux sont calculés conformément aux définitions harmonisées de la BCE. Les taux recensés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE), ils correspondent à la composante intérêt du taux effectif global (TEG). Les taux présentés dans cette note sont des taux moyens pondérés par le montant du crédit.

Les crédits aux ménages sont définis de la façon suivante :

- (i) Les crédits à l'habitat intègrent l'ensemble des crédits à l'habitat des ménages, et ce, quelle que soit la période de fixation initiale du taux (PFIT).
- (ii) Les découverts incluent toutes les utilisations de découvert enregistrées au cours d'un mois de référence ainsi que les crédits de trésorerie non échancés (crédits permanents ou revolving). Le montant déclaré est le montant débiteur moyen constaté au cours du mois de référence.
- (iii) Les prêts personnels incluent, en plus des prêts personnels, les financements de ventes à tempérament et les prêts sur carte de crédit.